



A l'image du débat sur les orientations budgétaires, le vote du budget primitif a eu lieu tardivement cette année, en raison de la date des élections régionales.

Il s'agit d'un budget de transition, dans lequel apparaissent déjà certaines orientations du nouvel exécutif.

La CGT a voté l'avis. Nous rappelons que nous votons sur l'avis du CESER et pas sur le document de la Région.

CE QUE DIT L'AVIS DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

⇒ **Le contexte d'élaboration du document régional.**

L'avis souligne les principaux éléments de contexte d'élaboration du budget :

- Situation « difficile » concernant l'emploi en France, manifestations contre la loi « travail », lutte contre le terrorisme.
- 2016 est l'année de mise en œuvre de la loi NOTRe.
- Reconduction des baisses de dotations de l'Etat.
- Rappel de la volonté de renégociation du CPER.
- Mise en œuvre de la nouvelle stratégie financière régionale et des priorités de politiques publiques : pacte de ruralité, plan d'urgence pour l'agriculture, propositions pour l'apprentissage.
- Il s'agit d'un budget de transition, les orientations régionales seront précisées dans le budget supplémentaire, voire dans le budget de l'année prochaine.

⇒ **Les ressources inscrites au budget régional.**

Récapitulant l'ensemble des recettes régionales, l'avis souligne que **dans son document budgétaire, la Région affiche une baisse des concours de l'Etat de 9,35 %, alors que la baisse réelle est de 3,35 %.**

⇒ **La mise en œuvre des politiques régionales.**

Les politiques sont retracées :

- d'un point de vue pluriannuel, par les autorisations de programmes (AP : en investissements) et d'engagements (AE : en fonctionnement) ;
- sur l'année, par les dépenses (crédits de paiements) et recettes prévisionnelles, ce qui permet de déterminer l'équilibre budgétaire.

Traditionnellement, la majorité précédente inscrivait les sommes en AP au fur et à mesure des décisions effectives de programmation et des différentes étapes des opérations.

Le nouvel exécutif a fait le choix d'inscrire dès maintenant la totalité des opérations votées l'an dernier, principalement les quatre lycées prévus dans les prochaines années, ainsi que le futur CREPS. Dans les médias, contestant le mode opératoire de son prédécesseur, M. RETAILLEAU a évoqué à ce propos une « dette cachée ».

L'avis ne revient pas directement sur cette expression, qui n'est pas employée dans le budget primitif établi par la Région. Mais il reprend la définition de chaque élément de la politique budgétaire, ce qui permet de démontrer **qu'il n'y a aucun lieu de parler de dette cachée quant aux AP non inscrites à ce niveau de réalisation des opérations prévues.**

Concernant les crédits de paiements, l'avis souligne notamment **la recherche d'économies de fonctionnement et les limites de ces économies**, notamment au regard des conséquences sur les partenaires de la Région et sur le service public.

⇒ **L'analyse financière.**

Sur le document budgétaire, les investissements sont financés par les recettes d'investissements mais, surtout, à part quasi-égale par les excédents de la section de fonctionnement et par l'emprunt d'équilibre.

⇒ **Les observations sur les politiques publiques.**

Les Commissions du CESER ont dégagé un certain nombre d'observations sur l'ensemble des politiques du Conseil Régional.

En particulier, le CESER souligne son soutien aux mesures du **plan régional de relance de l'apprentissage**. Cependant, **un amendement, voté par la CGT, a été adopté en session** pour souligner que ce soutien ne concerne que les compétences de la Région. En effet, le plan régional a été complété d'une annexe intitulée « propositions de déblocages législatifs et réglementaires à l'attention de l'Etat », reçue la veille de la session et qui n'a pas été débattue au sein du CESER.

⇒ **Synthèse des observations.**

L'avis constate le maintien du niveau d'investissement.

Il attend la définition d'un nouveau PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) pour ce mandat projetant les niveaux d'investissement et à actualiser au fur et à mesure des engagements pluriannuels votés.

Les priorités affichées par la Région concernant l'agriculture, la ruralité et l'emploi (avec le plan de relance pour l'apprentissage) sont engagées dès ce BP.

Le CESER acte la mise en œuvre rapide de ces priorités et attend la suite des mesures pour l'emploi.

Ces mesures, opérées à budget global constant pour l'investissement et en légère baisse pour le fonctionnement, **ont pu conduire à modifier, réduire, voire supprimer certains crédits de politiques publiques**. Le CESER souhaite connaître les critères de priorisation de la Région.

Le CESER rappelle sa vigilance sur les dépenses de fonctionnement des politiques publiques qui ne doivent pas faire l'objet d'économies sans évaluation des conséquences.

Enfin, il rappelle la **fragilité des ressources des Régions** et le manque d'autonomie fiscale, d'autant que certaines recettes constatées dans ce budget sont exceptionnelles.

Le CESER s'interroge sur les conséquences de ces éléments sur l'équilibre budgétaire des prochains exercices.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE Francine DESNOS

La CGT salue le travail du rapporteur et de la chargée de mission particulièrement sur la présentation pédagogique de cet avis.

Il a le mérite de repreciser un certain nombre de définitions de base de la comptabilité publique, sur la définition de la dette et montre que la notion de dette cachée, apparue dans la presse, n'est pas juste. La CGT rappelle la nécessité d'être précis dans les termes utilisés en matière de politiques publiques, particulièrement dans un contexte de défiance d'une majorité des citoyens pour les institutions et discours politiques, pouvant mener à l'abstention ou au vote extrême.

Il n'en reste pas moins que la Région est dans une situation d'endettement croissant qui s'explique par les différents plans de soutien à l'économie régionale depuis 2008, l'augmentation de la population qui génère un certain nombre d'investissements structurants, la diminution des dotations de l'Etat, le transfert de compétences.

La question posée reste celle de l'**insuffisance des ressources régionales**, qu'elles soient fiscales ou issues des dotations de l'Etat. La CGT revendique une réforme d'ampleur de la fiscalité qui pose la question de la redistribution des richesses. Le scandale du Panama Papers montre d'ailleurs que l'argent existe. Encore faut-il se donner les moyens d'aller le chercher. La traque à la fraude fiscale doit être renforcée et passe par un renforcement des missions et moyens des finances publiques.

L'avis du CESER souligne la limite des dépenses de fonctionnement. **Pour la CGT, la pression sur les dépenses de personnel fragilisent les missions de services publics avec des conséquences sur les populations, notamment les plus défavorisées.** Il est par ailleurs paradoxal de voir la Région se mobiliser sur l'emploi – sauf sur l'emploi public !

Plusieurs remarques thématiques de l'avis renvoient à la nécessité d'analyser certaines politiques publiques quant à leurs objectifs et à leurs effets. **Ces demandes valident l'exigence portée par la CGT en matière d'évaluation quantitative et qualitative de tout dispositif utilisant des fonds publics.** La nouvelle mission attribuée aux CESER concernant l'évaluation des politiques publiques pourrait répondre à une partie de ces demandes.

Le CESER attire l'attention sur la nécessité d'accès à la qualification et la certification par la formation professionnelle. **Pour la CGT, les formations courtes sont difficilement compatibles avec cette exigence et avec celle d'emplois de qualité.** La référence à un recrutement de six mois minimum comme critère de conditionnalité le confirme. Pour la CGT, cette durée n'est pas synonyme d'emploi pérenne même si elle constitue une référence pour Pôle-Emploi. Il pourrait être intéressant que le CESER réfléchisse sur la notion d'emploi durable dans le cadre de la saisine sur l'emploi.

La CGT s'interroge sur l'instauration de la bourse au mérite de 900 € Le mérite ne se limite pas seulement à l'excellence de résultats. Alors qu'il est souvent fait référence aux valeurs du vivre ensemble, de solidarité, de richesse humaine, d'ailleurs rappelées dans la volonté de la Région pour le soutien au bénévolat, la mise en concurrence des personnes par la reconnaissance des « meilleur-e-s » est assez paradoxale.

Concernant le bénévolat, la CGT reconnaît son importance mais rappelle que celui-ci ne doit pas venir en substitution d'emplois existants.

L'avis du CESER acte la volonté du Conseil Régional de réorienter sa politique de coopération internationale en faveur d'actions économiques. La CGT considère qu'il est nécessaire de continuer d'articuler développement des solidarités, échanges culturels et actions économiques.

Concernant le **plan de relance de l'apprentissage**, 4 remarques.

1. L'apprentissage n'est pas l'alpha et l'oméga des politiques d'emploi. Son développement ne peut être la seule réponse au chômage des jeunes mais doit correspondre au projet professionnel du jeune salarié.
2. Promouvoir l'image d'excellence de l'apprentissage ne peut être déconnecté de l'attractivité des métiers.
3. Les responsabilités des entreprises donneuses d'ordres par rapport à ses sous-traitants pour l'accompagnement et le financement de l'apprentissage ne sont pas identifiées.

4. Il n'y pas d'obligations de recrutement à l'issue de l'apprentissage dans l'entreprise ou la branche.

Enfin, nous avons des interrogations sur l'annexe 4 sur ce que veut dire « lever les blocages nationaux au développement de l'apprentissage » ? Elle vient d'arriver. Nous n'avons pas eu le temps d'en prendre connaissance.

Concernant le **pacte de ruralité**, la CGT sera attentive aux mesures qui seront mises en œuvre.

Ces remarques étant faites, la CGT votera l'avis.

QUELQUES POINTS DE VUE EMIS EN SESSION

CFDT :

Les nouvelles commandes pour STX constituent une bouffée d'oxygène pour la région.

Vigilance sur la réduction dépenses de fonctionnement.

La CFDT n'est pas favorable à la prime de 900 euros.

UNSA :

Inquiétudes sur la baisse des dépenses de fonctionnement

Solidaires :

Le budget est frappé du sceau de l'austérité. L'évocation de la dette cachée permet de justifier l'austérité.

Le plan de relance de l'apprentissage ne répond pas aux aspirations de la jeunesse, tout comme le développement des formations courtes.

CGPME :

Rationaliser pour dépenser mieux est une nécessité : cela permet la créativité.

Accord sur le plan pour l'apprentissage sur le fond et la forme.

CCI :

Il devient urgent de rationaliser les politiques publiques.

FO :

Evoque la situation des personnels qui devront autofinancer leurs revalorisations de rémunérations par les transferts de compétences, les évolutions statutaires...

FSU :

Sur apprentissage : l'avis ne tenait pas compte de l'annexe 4 connue seulement ce matin. Or, des préconisations de cette annexe ne peuvent pas être partagées par la FSU.

MEDEF :

Le Medef partage totalement le BP qui pose bien la situation budgétaire du Conseil Régional. Il rappelle l'endettement élevé et salue la rationalisation de certaines politiques. Il faut faire des économies pour pouvoir mener les actions.

ELEMENTS DE REPONSES APPORTEES PAR M. PINTE, PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REGION

Il faut maintenir un haut niveau d'investissement, mais le niveau actuel est trop élevé au regard des capacités financières de la Région. En raison des engagements passés, l'atterrissage ne sera pas possible cette année.

La bourse de 900 € pour les bacheliers boursiers ayant obtenu la mention TB constitue un choix politique. La Région note le souhait d'évaluation de ce dispositif par le CESER.

Les formations courtes impulsées par la Région sont non qualifiantes mais sont un outil complémentaire pour 3 000 jeunes, notamment sur le bassin d'emploi de Saint-Nazaire.

Il n'y a pas de plan d'austérité pour 2016.

VOTES :

L'amendement a été adopté par : 70 voix pour, 3 contre et 8 abstentions.

L'avis proposé a été adopté par : 75 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.